

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
Convention de
partenariat Jeunes
Pousses 2024 /2025

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap
ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique DURAND-PRADAT,
Patricia BOSTMAMBRUN,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

CONVENTION DE PARTENARIAT JEUNES POUSES 2024 /2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** l'offre culturelle en direction du Jeune public mise en place sur le territoire de Thiers et des communes voisines à savoir les villes de Courpière, Lezoux, Puy-Guillaume, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la Ville de Thiers ;
- **Considérant** le projet issu des réflexions de la Commission Culture du Pays Vallée de la Dore ;
- **Considérant** l'intérêt pour tous de mutualiser l'offre culturelle jeune public et de rationaliser les dépenses liées à cette offre ;
- **Considérant** le fait que l'offre culturelle, notamment dans le domaine du jeune public, est un facteur déterminant pour l'accueil des nouvelles populations ;
- **Considérant** les compétences et les moyens existants dans chacune des collectivités concernées et notamment celles de la Ville de Thiers ;

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

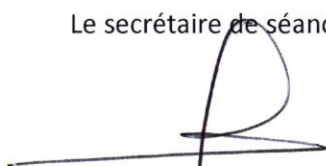
Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
OUVERTURE DE SAISON	3 591 €	Autofinancement des	19 200 €
Spectacle « Mais où est passé le professeur Dino ? »	2 054 €	collectivités/EPCI	
Restauration sur la route	86 €	CCTDM : 5 550€	
Hébergement en DP pour 2 pers.	125 €	Ville de Thiers : 3 800€	
Déplacements	726 €	CCEDA : 3 750€	
Goûter, restauration, achats	600 €	Ville de Courpière : 2 300€	
<i>Droits d'auteur offerts</i>		Ville de Puy-Guillaume : 2 300€	
		Ville de Lezoux : 1 500€	
		<i>Prise en charge directe des frais de bouche liés à la tournée</i>	
TOURNÉE	7 009 €		
Spectacle « Alério », 6 représentations, FD inclus	6 335 €		
Mercredi 19 et jeudi 20/02 à Thiers			
Vendredi 21/02 à Courpière			
Lundi 24/02 à Puy-Guillaume			
Mardi 25/02 à Lezoux			
Droits SACEM	674 €		
<i>Déjeuners à la charge de chaque lieu d'accueil</i>			

EXPOSITIONS ET ATELIERS	3 000 €		
ITINÉRANTS			
Intervention de Sow Ay :	2 800 €		
-Exposition itinérante x4 lieux			
-Ateliers x8			
-Frais de déplacements			
-Fournitures	200 €		
COMMUNICATION	6 600 €	Parc Naturel Régional	1000 €
Impression supports	5 600 €	Livradois-Forez	
> programmes 8000 ex		<i>Prise en charge de l'illustration</i>	
> 40 affiches <u>abri-bus</u>			
> 200 affiches A3			
> 200 marque-page			
Création univers graphique	1 000 €		
RESSOURCES INTERNES		RESSOURCES INTERNES	
Ressources humaines, déplacements, frais de structure		Ressources humaines, déplacements, frais de structure	
Total	20 200 €	Total	20 200 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE:

- **Approuve** la convention 2024/2025 avec les Villes de Courpière, Lezoux, Puy-Guillaume, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la Ville de Thiers ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Christophe MANKA

Le Maire,




Stéphane RODIER